

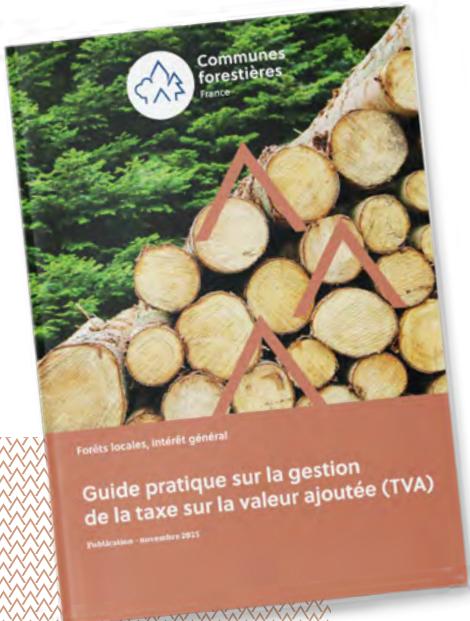


Communes
forestières
France

Élu.e.s, optimisez votre budget forestier en choisissant le régime de TVA adéquat

Vous réalisez régulièrement des travaux dans votre forêt communale — plantations, élagage, prestations de bûcheronnage ou de débardage ? Vous vendez du bois, des sapins de Noël ou d'autres produits forestiers ? Alors, vous devez vous assurer d'être soumis au bon régime de TVA.

Communes forestières France a développé un guide à destination des élu.e.s qui ont des revenus et des dépenses liés à des activités sylvicoles dans leur forêt.



NOTRE GUIDE

vous permet d'avoir une réflexion sur le régime de TVA le plus intéressant pour votre commune et son budget.

Selon le montant de vos dépenses et de vos ventes, il peut être plus avantageux d'opter pour un régime plutôt qu'un autre. L'orientation vers l'un ou l'autre régime se base sur le montant moyen des recettes sylvicoles, calculé sur 2 années civiles consécutives.

Pour les mêmes opérations de ventes et de dépenses, votre bilan net peut être plus ou moins avantageux selon le régime retenu.

NOTRE GUIDE

en 2 parties



les grands principes de la TVA



Ce guide sera fort utile pour votre secrétariat de mairie afin de procéder correctement à la facturation, la gestion et la déclaration de la TVA.

Vous voulez en savoir davantage ?
Notre réseau est là pour vous accompagner.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

aura@communesforestieres.org
04 79 60 49 05

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

bourgognefranchecomte@communesforestieres.org
03 81 41 26 44

CORSE

corse@communesforestieres.org
06 71 63 16 09

GRAND EST

grandest@communesforestieres.org
03 83 28 95 84

ÎLE-DE-FRANCE

iledefrance@communesforestieres.org
06 42 54 65 19

NORMANDIE

normandie@communesforestieres.org
06 17 96 38 80



3 fiches expliquant en détail les 3 options possibles pour votre commune avec des informations sur :

- la facturation avec les particularités liées à l'intervention de l'ONF ;
- le processus de demande de remboursement (quand et comment la faire, ainsi que les pièces justificatives à joindre au dossier) ;
- les comptes du budget communal impactés par la TVA ;
- la déclaration et le paiement de la TVA nette...



Si vous souhaitez avoir accès au guide, contactez votre union régionale

NOUVELLE-AQUITAINE

nouvelleaquitaine@communesforestieres.org
05 59 39 06 65 | 06 38 85 49 52

OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

occitanie@communesforestieres.org
04 11 75 85 17

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

paca@communesforestieres.org
04 42 65 43 93

MASSIF CENTRAL

massifcentral@communesforestieres.org
06 10 78 76 55 | 06 28 47 20 34

MASSIF DES PYRÉNÉES

grandsud@communesforestieres.org
05 61 88 38 34



01 45 67 47 98 • federation@communesforestieres.org
f • in • • communesforestieresfrance.fr